

NOUS CONTACTER

VOTRE CONSEILLER AXA ÉPARGNE ET PROTECTION

M JEAN-MARIE CABROL

12510 OLEMPES

☎ 06 07 32 54 31

@ jeanmarie.cabrol@axa.fr



Assurance et Banque

MME LAVIOLETTE MATHILDE
TOURNIE
46270 FELZINS

RÉFÉRENCE

Adhésion

0000011186845504

ATTESTATION DE PAIEMENT DE COTISATION Complémentaire santé

LE 28 JANVIER 2024

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous l'attestation de paiement de vos cotisations pour votre adhésion d'assurance, encadrée par la loi Madelin n° 94-126 du 11 février 1994.

Cette attestation pourra vous permettre de bénéficier de la déduction fiscale prévue par l'article 154 du Code général des impôts (CGI), dans le respect des plafonds qui y sont visés et selon les conditions définies par la loi, par les décrets d'application et les instructions fiscales.

Cette éventuelle déduction est notamment subordonnée à l'obligation d'être à jour des cotisations aux régimes légaux de Sécurité sociale.

Il vous appartient de vérifier qu'il vous est possible d'en bénéficier.

Désignation de l'assureur : **AXA FRANCE VIE**

Désignation du souscripteur : **Association ANPERE**

Désignation de l'assuré principal : **LAVIOLETTE MATHILDE**

Nombre d'autre(s) assuré(s) : **1**

Nombre d'assuré(s) travailleur(s) non salarié(s) (TNS) non agricole : **2**

Date d'effet de l'adhésion : **20/12/2023**



Effet

Cotisation TNS éligible Madelin

20/12/2023

136,92 €

Total de(s) cotisation(s) éligible(s) Madelin : 136,92 €

Conservez soigneusement cette attestation. Ne la joignez pas à votre déclaration de revenus.

Recevez, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Patricia Delaux
Directeur Santé Prévoyance AXA Santé et Collectives

